

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 29/05/2018

Présents : MM.H. Giroud-Garampon, J. Da Cunha Véloso, J. Sabatino, F. Nardin

COURRIER

CLUB : LA BATIE MONTGASCON

Vous étiez en troisième année d'infraction au Statut de l'Arbitrage lors de la saison 2015/2016.

Pour la saison 2016/2017 Mr GAGGERO Raphael a arbitré 19 rencontres et vous a couvert au Statut de l'Arbitrage.

La saison 2017/2018 Mr GAGGERO Raphael a arrêté l'arbitrage.

L'article 47-5 du statut de l'arbitrage précise :

« 5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives ».

Le président
Hervé GIROUD-GARAMPON

Le secrétaire
J. Da Cunha Véloso